

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 0
- exclus : 0

Séance du 22 mars 2026 à 18h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, MILLET Amélie, MORIN Catherine, ETIENNE Pierre-Henri, LUCIANO Luc, MILLET Jérôme, VARVAT Marie-Pascale, ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, TRESCAZES-SABATHÉ Valérie.

Excusé :

Date de convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

### Délibération n°02

#### Objet : Création des postes des adjoints

Monsieur le Maire rappelle l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales qui stipule que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il propose la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Pour : 9

Contre : 2

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 22 mars 2026  
Christian THIRIOT, Maire.

